

Directeur(trice): Mylène Boissy
CPCS - Sciences infirmières - IPS
819 376-5011, poste 3462

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Crédits: 30

Note

Veillez prendre note que le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (Infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne) est actuellement en processus de révision.

Présentation

En bref

Le DESS en sciences infirmières contribue à former des cliniciennes et des cliniciens spécialistes en sciences infirmières en fournissant aux personnes des connaissances avancées s'appuyant sur la recherche disciplinaire en sciences infirmières. Les professionnels ainsi instruits contribuent au développement de la pratique, de l'éducation et de la gestion en sciences infirmières.

Ce programme a pour objectif d'établir les assises de la pratique infirmière avancée, tant au niveau du volet sciences infirmières, qu'au niveau de la spécialité ciblée, en l'occurrence, les soins de première ligne.

La structure de formation comprend trois modules distincts :

- 1) Volet sciences infirmières
- 2) Volet spécialité : soins de première ligne
- 3) Volet stage

Ce programme s'adresse à toutes les infirmières, plus particulièrement celles desservies par les constituantes du réseau de l'Université du Québec, détenant un baccalauréat en sciences infirmières ou dans un domaine connexe et qui désirent parfaire leurs connaissances dans un champ de spécialisation en pratique avancée.

Soutien financier

Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de bourses en soins infirmiers pour les infirmières praticiennes spécialisées.

Objectifs du programme

Le programme de DESS en sciences infirmières - Profil IPS en soins de première ligne du réseau de l'Université du Québec a pour but de former des infirmières ayant des connaissances approfondies en pratique avancée en soins de première ligne.

La personne diplômée du programme de DESS en sciences infirmières - profil IPSPL sera capable :

- de situer le rôle de l'infirmière en pratique avancée en s'appuyant sur une vision globale de la discipline des sciences infirmières;
- d'exercer un jugement clinique dans toutes situations de soins visant la promotion, le maintien ou le rétablissement de la santé des personnes;
- d'appuyer sa pratique infirmière sur des résultats probants provenant de la recherche scientifique;
- de se préparer à exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec;
- d'assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et, ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières.

Admission

Contingemment et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme.

Trimestre d'admission et rythme des études

Ouverture aux admissions

Les admissions ont lieu aux trimestres d'automne et d'hiver en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme. Il est donc possible que le programme ne soit pas offert à tous les trimestres si le nombre minimal de 5 étudiantes n'est pas atteint.

Pour les admissions aux trimestres d'automne : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er février.

Pour les admissions aux trimestres d'hiver : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er octobre.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Etudes au Québec

- Être infirmière ou infirmier, détenir un permis de l'OIIQ, être inscrit comme membre actif au tableau de l'OIIQ et en faire la preuve.
- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).
- Posséder des connaissances récentes de niveau 1er cycle universitaire en fondements de la discipline infirmière, méthodes de recherche et statistiques.
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais.
- Avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers, dont 1 680 heures auprès de la clientèle visée par la spécialité (les heures CEPI ne comptent pas).
- Avoir obtenu une moyenne suffisante sur la grille de sélection du comité d'admission.

Note : Le comité d'admission se réserve le droit d'imposer des cours d'appoint (maximum de 9 crédits) au candidat ou à la candidate dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 3,2 (sur 4,3) ou qui ne répond pas entièrement aux conditions d'admission. Une moyenne minimale de B peut être exigée.

Etudes hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

La sélection se déroule en deux étapes et les offres d'admission sont faites en fonction du pointage obtenu selon les modalités de sélection suivantes :

Première étape :

En fonction du nombre de place disponibles, les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier scolaire (80%), de leur curriculum vitae (10%) et de la lettre d'intention (10%).

Seconde étape :

La candidate qui obtient un score de 70% et plus à la première étape est convoquée à une entrevue de sélection où différents critères sont évalués tels que les motifs qui l'incitent à faire une carrière d'IPSP, sa connaissance de la profession d'IPSP au Québec, ses objectifs de carrière et les aspects de sa personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique IPSP.

La candidate qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec la responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi selon la pondération suivante :

- Dossier (dossier scolaire, curriculum vitae et lettre d'intention) : 70%
- Entrevue : 30%

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

MSI6001	Epistémologie et assises théoriques en sciences infirmières
MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée
MSI6124	Aspects éthiques et légaux de la pratique infirmière avancée
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée
MSI6143	Raisonnement clinique en pratique infirmière avancée
MSI6138	Initiation à la clinique (1 crédit)
MSI6141	Physiopathologie et mesures diagnostiques en pratique avancée
MSI6142	Examen clinique avancé des adultes et des personnes âgées (4 crédits)
MSI6148	Anatomie clinique en pratique infirmière avancée en première ligne (1 crédit)
MTL6060	Pharmacologie clinique
MSI6144	Stage en examen clinique avancé

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Voir le document suivant: Règlement pédagogique particulier